

Une soirée «portes ouvertes» aura lieu au collège Anatole-France, le **2 avril 2024** à 17h, et une semaine «portes ouvertes» sera proposée au conservatoire à rayonnement intercommunal, du **24 au 28 juin 2024** (le programme sera disponible au conservatoire).

Instruments proposés au conservatoire

Accordéon, batterie, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, orgue, piano, saxophone, trombone, trompette, cor, tuba, violon, violon alto ou violoncelle.

Attention, les affectations en instrument se font en tenant compte de l'équilibre général de la classe (tout le monde comprendra que nous ne procéderons pas à l'inscription de 20 pianistes en 6^e, si telle était la demande).

Les décisions quant au choix des instruments seront communiquées en septembre (liées aux places disponibles).



Pré-inscription

Deux possibilités :

- ☐ Mon enfant n'a jamais pratiqué la musique
- ☐ Mon enfant a déjà pratiqué la musique

Discipline artistique pratiquée :

Établissement d'enseignement artistique fréquenté ou cours particuliers :

**Coupon à déposer ou à envoyer
au collège Anatole-France
avant le 10 avril 2024
(délai de rigueur)**



Quelle est l'organisation pédagogique ?

Enseignements dispensés (circulaire n° 2002 165 du 2 août 2002) :

- éducation musicale générale et technique,
- pratique collective vocale (chant choral)
- pratique collective instrumentale (en petits groupes)
- formation instrumentale

Les enseignements musicaux ne dépasseront pas 6h30 en 6^e, 5^e, 4^e et 7h en 3^e.

Comment s'opère le choix ?

Les élèves qui se seront pré-inscrits, seront convoqués le 4 mai 2024 (après-midi) au conservatoire pour participer à un moment d'échange musical.

Le jury est composé de professeurs des deux établissements, d'un membre de l'inspection de l'Éducation nationale et de parents élus. Il est présidé par la principale et le directeur.

Il sera demandé auparavant aux candidats d'exprimer leurs motivations de leur candidature sous forme vidéo, audio ou lettre.

Comment s'informer ?

Une réunion d'information pour présenter le dispositif et rencontrer les équipes se tiendra au collège Anatole France le **19 mars 2024 à 17h30**.



Quel choix d'instrument ?

Une fois retenu, le candidat débutant un instrument sera reçu par le directeur du CRI pour finaliser son choix en fonction du nombre de places disponibles pour chaque instrument.

Quel est le tarif ?

Les cours sont gratuits et les instruments peuvent être prêtés dans la limite du parc instrumental disponible. 24€ de frais d'inscription



CHAM

CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES

**RENTRÉE 2024
de la 6^e à la 3^e**

Collège Anatole-France
Éducation nationale
Conservatoire à Rayonnement
Intercommunal Béla Bartók
du Grand Villeneuvois



CONSERVATOIRE
à rayonnement
intercommunal
BÉLA BARTÓK
DU GRAND VILLENEUVOIS





Grâce au partenariat mis en place entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et l'Éducation nationale, une classe à horaires aménagés est née à la rentrée 2012.

Ce dispositif illustre, avant tout, la volonté politique d'offrir à des enfants très motivés par l'apprentissage de la musique, la possibilité d'accomplir un double cursus (scolaire et musical) dans d'excellentes conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement pendant les quatre années du collège.

Nous sommes convaincus que cette collaboration entre le collège Anatole France de Villeneuve-sur-Lot et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Béla Bartók de la CAGV concourt à la réussite éducative des enfants, à l'acquisition d'une culture générale renforcée et qu'elle contribue à une dynamique qui favorise l'ensemble de la communauté éducative.

Pascale GUYONNET
Principale du collège Anatole-France

Michaël MINICKI
Directeur du Conservatoire à Rayonnement
Intercommunal Béla Bartók du Grand Villeneuvois

Qu'est-ce qu'une CHAM ?

C'est l'acronyme de **Classes à Horaires Aménagés Musicaux**. Il s'agit d'un dispositif pédagogique national à destination des élèves désireux de suivre un double cursus, à la fois scolaire et musical.

L'emploi du temps scolaire est **aménagé** (c'est-à-dire modifié et organisé) pour permettre aux élèves de suivre un enseignement musical approfondi de **6 à 7 heures par semaine**. Les textes de référence se trouvent dans la circulaire 2002-165 du 2 août 2002.

Quelles sont les classes concernées ?

Toute la durée du collège donc, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.

Grâce au partenariat construit avec le lycée Palissy d'Agen, une priorité est accordée aux élèves qui souhaitent ensuite poursuivre l'option musique jusqu'au baccalauréat. Sont ouvertes en 6^e une vingtaine de places CHAM. Quelques inscriptions peuvent également être envisagées pour les autres niveaux (prioritairement aux élèves ayant déjà pratiqué la musique).

Quels sont les élèves concernés ?

Les enfants peuvent être déjà musiciens **pratiquants** ou **débutants**. En tout cas, ils doivent faire preuve d'une grande motivation et posséder des aptitudes laissant présager un épanouissement dans l'apprentissage renforcé d'une discipline musicale. Sont attendus : curiosité, goût de l'effort, capacité de travail, sensibilité artistique, sens de l'organisation.

Quels sont les objectifs pédagogiques du projet ?

Les objectifs scolaires sont identiques aux autres classes. Sur le plan musical, les enseignants ont pour mission de :

- construire la **motivation** et développer la **curiosité** des élèves
- construire une **culture musicale et artistique**, un esprit critique
- développer **coopération et respect de l'autre**, à travers la réalisation des projets
- constituer les bases de qualité d'une :
 - pratique instrumentale
 - pratique collective vocale et instrumentale
 - culture musicale et artistique.

Comment fonctionne le partenariat ?

Les heures d'enseignement général sont assurées par le collège. L'enseignement artistique, lui, se partage entre le collège et le conservatoire.

Un **suivi individuel des élèves** est assuré conjointement par les deux équipes.

FICHE DE CANDIDATURE

CLASSES CHAM RENTREE 2024

Coller
une photo d'identité

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Établissement scolaire actuel, classe :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse E-mail :

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant

souhaite l'inscrire dans le dispositif CHAM à la rentrée 2024 :

Préférence de trois instruments (à titre indicatif) :

1 -

2 -

3 -

Je n'ai pas de préférence

J'ai pris connaissance que le moment d'échange aurait lieu le **4 mai 2024 (après-midi)** au Conservatoire Béla Bartók.

Date et signature :